

Département
Du NORD

Arrondissement
De CAMBRAI

Canton
De SOLESMES

COMMUNE
DE HAUSSY
59294

Tél. : 03/27/72/03/70
Fax : 03/27/72/03/71
E.Mail : haussy.mairie@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

ARRETE N° 2014-022

OBJET : Arrêté portant interdiction de tourner à droite
intersection rue Célestin Deloge – D 955 - et
rue Charles Azambre

Nous, Maire de la Commune de Haussy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, et R 411-25 à 28 ;

Considérant :

- qu'il y a lieu de protéger le cheminement des piétons sur le trottoir situé à l'angle des rues Charles Azambre et Célestin Deloge - D 955-

- que des dégradations à cet endroit ont été commises à plusieurs reprises au trottoir et aux escaliers donnant accès à l'habitation située à cet angle ;

- que l'amplitude de rotation ne permet pas dans cette intersection à un véhicule de plus de 10 mètres de longueur de tourner à droite sans chevaucher ce trottoir ;

ARRETONS

Article 1 :

Il est interdit aux véhicules routiers et agricoles d'une longueur de plus de 10 mètres circulant sur la D 955 – rue Célestin Deloge- en direction du centre du village de tourner à droite à l'intersection formée avec la rue Charles Azambre,